

SIXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 23 JANVIER 2026

AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 20 JUIN 2025

Morgan Stanley

en qualité d'émetteur et en qualité de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V. et des Titres émis par
Morgan Stanley Finance LLC
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL plc
en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit anglais)

MORGAN STANLEY B.V.
en qualité d'émetteur
(Société à responsabilité limitée de droit néerlandais)

MORGAN STANLEY FINANCE LLC
en qualité d'émetteur
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY EUROPE SE
en qualité d'émetteur
(Société européenne de droit allemand)

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE
(*Euro Medium Term Note Programme*)

Le présent sixième supplément (le **Sixième Supplément**) constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 20 juin 2025, approuvé le 20 juin 2025 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la **CSSF**) tel que modifié par le premier supplément en date du 25 juillet 2025, approuvé le 25 juillet 2025 par la CSSF, le deuxième supplément en date du 13 août 2025, approuvé le 13 août 2025 par la CSSF, le troisième supplément en date du 3 octobre 2025, approuvé le 3 octobre 2025 par la CSSF, le quatrième supplément en date du 21 octobre 2025, approuvé le 21 octobre 2025 par la CSSF et le cinquième supplément en date du 19 novembre 2025, approuvé le 19 novembre 2025 par la CSSF (ensemble, le **Prospectus de Base**), relatif au programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**) de Morgan Stanley (**Morgan Stanley**), Morgan Stanley & Co. International plc (**MSIP** ou **MSI plc**), Morgan Stanley B.V. (**MSBV**), Morgan Stanley Finance LLC (**MSFL**) et Morgan Stanley Europe SE (**MSESE** et, ensemble avec Morgan Stanley, MSIP, MSBV et MSFL, les **Emetteurs** et chacun, un **Emetteur**) avec Morgan Stanley agissant en qualité de garant des Titres émis par MSBV et en qualité de garant des Titres émis par MSFL. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Sixième Supplément.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**).

Le présent Sixième Supplément a été déposé auprès de la CSSF, en sa capacité d'autorité compétente conformément au Règlement Prospectus. En approuvant le présent Sixième Supplément, la CSSF ne prend aucun engagement quant à l'opportunité économique et financière de l'opération ou la qualité ou la solvabilité des Emetteurs.

Ce Sixième Supplément a été préparé conformément à l'article 23(1) du Règlement Prospectus et a pour objet :

- (a) de communiquer la publication par Morgan Stanley de son Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 15 janvier 2026, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (en langue anglaise) (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2026**) ;
- (b) d'incorporer par référence le Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2026 et le premier supplément au Document d'Enregistrement 2025 approuvé par la CSSF en date du 21 janvier 2026 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2025**) dans le Prospectus de Base, comme indiqué dans la "Partie 1" du présent Sixième Supplément ;
- (c) d'apporter des corrections à l'item 12 de la partie B de la section intitulée "Modèle de Conditions Définitives" comme indiqué dans la "Partie 2" du présent Sixième Supplément ;
- (d) d'apporter certaines modifications consécutives à la partie "Description des Emetteurs" comme indiqué dans la "Partie 3" du présent Sixième Supplément ; et
- (e) d'apporter certaines modifications consécutives à la section intitulée "Informations Générales" comme indiqué dans la "Partie 4" du présent Sixième Supplément.

Une copie de ce Sixième Supplément sera publiée sur les sites internet (i) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com) et (ii) des Emetteurs (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>).

Conformément à l'article 23(2) du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que ce Sixième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant trois jours ouvrables après la publication de ce Sixième Supplément, soit jusqu'au 28 janvier 2026 (inclus), pour autant que ces Titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté. Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent le notifier à l'Emetteur ou l'Etablissement Autorisé concerné.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Sixième Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis l'approbation du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Sixième Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Sixième Supplément prévaudront.

Les Emetteurs et le Garant assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Sixième Supplément. À la connaissance des Emetteurs et du Garant, les informations contenues dans le présent Sixième Supplément reflètent la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse altérer la portée de ces informations.

Sommaire

Partie		Page
1. INCORPORATION PAR REFERENCE		4
2. MODIFICATIONS DE LA SECTION MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES		9
3. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS		10
4. MODIFICATIONS DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES		11

1. INCORPORATION PAR REFERENCE

Ce Sixième Supplément incorpore par référence le Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2026 et le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2025 et complète ainsi la section intitulée "**Documents incorporés par référence**" figurant aux pages 76 à 88 du Prospectus de Base.

Le Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2026 et le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2025 incorporés par référence dans ce Sixième Supplément sont disponibles sur les sites internet de (i) Morgan Stanley (<https://sp.morganstanley.com/eu/documents/>) et (ii) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com).

La section intitulée "**Documents incorporés par référence**" est modifiée comme suit :

1.1 les paragraphes (a) à (w) en pages 76 à 79 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

- "(a) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL et Morgan Stanley Europe SE en langue anglaise approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 14 novembre 2025 (le **Document d'Enregistrement 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/afe6f6cc-6b47-44a2-ac92-dfc8ad86d2d1/>
- (b) le premier supplément au Document d'Enregistrement 2025 en langue anglaise approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 21 janvier 2026 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/9d806014-e62a-42be-9f44-1ba394f22114/>
- (c) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 en langue anglaise, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/343346aa-6b5f-42f9-8f40-3143d12e5b9d/>
- (d) la Circulaire de Procuration (*Proxy Statement*) en date du 4 avril 2025 relative à Morgan Stanley en langue anglaise (la **Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2025**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-2025ams/2025_Proxy_Statement.pdf
- (e) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 11 avril 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8K de Morgan Stanley d'avril 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/206f429d-ecd8-4caf-91cc-7c068495236a/>
- (f) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 juillet 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 juin 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8K de Morgan Stanley de juillet 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/73a6c9d7-e9b5-4864-a886-24ba69f0b4a0/>
- (g) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 15 octobre 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/bfff3f5e-a2b1-4483-8b69-78a65cd71a1f>
- (h) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 15 janvier 2026, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2026**) ; sp.morganstanley.com/download/prospectus/23710348-f915-4757-b680-30beacd56180/

- (i) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 5 mai 2025 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2025 en langue anglaise (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/ac0a77f0-6a0d-4a2c-8b0b6be451993891>
- (j) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 4 août 2025 pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/ce78f611-5bb7-435a-9133-72aa4cf5ed01>
- (k) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 3 novembre 2025 pour le trimestre s'achevant au 30 septembre 2025 en langue anglaise (le **Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/232e31a9-c34f-4052-9898-c9e387c8adb8>
- (l) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSIP pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/63fd44fb-9359-4165-8db5-c8685d48c9d4>
- (m) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2024 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2024 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/de6f7c50-e77a-4f7d-9398-8b7dbf7c2751>
- (n) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2023 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b1d01b6c-bdf4-4aca-90ab-4d6c3bdfca9f>
- (o) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSBV pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/a15d6aaa-053b-47d4-b246-384fa233eebd/>
- (p) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2024 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2024 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/a528ac70-17da-45a3-acb8-9c13f2a6a309>
- (q) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2023 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/0578d48e-cbf4-4442-ac8e-3e0568c11e45/>
- (r) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSFL pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/b2b66ef0-ced7-4848-a85b-cb3392d37542/>
- (s) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2024 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2024 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/bfa42394-eaff-4b82-bfea-4e6512400c4c>
- (t) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2023 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/6fe74380-9f33-456b-a5ae-10c4fbf35cb0/>
- (u) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSESE pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSESE**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/731cff0a-9f52-463b-9eb9-2228e1a01b11/>
- (v) les états financiers audités de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSESE pour 2024 en langue anglaise (le

Rapport Annuel 2024 de MSESE) ;
<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/17fde63f-a63d-4321-866e-784b75963dd9>

- (w) les états financiers audités de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSESE pour 2023 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSESE) ;**
<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/16683a07-4f36-412a-ae3d-4518cd18a4bb>
- (x) les Modalités des Titres qui figurent aux pages 65 à 189 du prospectus de base du 6 janvier 2015 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 15-002 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/87af605d-8b80-4be5-9ca0-3a1bd2537fc7>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 13 du supplément du 18 juin 2015 en langue française déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) sous le numéro 15-283 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b73b9be0-08c2-47bb-87e3-d2589aef3f77>) (les **Modalités des Titres 2015**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 67 à 210 du prospectus de base du 12 janvier 2016 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 16-022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=62ae050a-7a75-4213-b01a-ab6207203ce5>) (les **Modalités des Titres 2016**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 76 à 260 du prospectus de base du 12 janvier 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-014 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce9c3e6b-d26b-4cda-bb0f-c3afb89b277b>), telles que modifiées par le supplément en date du 7 novembre 2017 visé par l'AMF sous le numéro 17-576 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db94123d-4f3c-40ff-85e4-3bacd0a50bcb>) (les **Modalités des Titres 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 84 à 274 du prospectus de base du 7 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-627 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c6332531-5cc0-4cfb-ad38-3f121e310665>) (les **Modalités des Titres Décembre 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 90 à 343 du prospectus de base du 7 décembre 2018 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-554 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=3f415d6e-d2c6-4944-a734-45dc40ffe0e7>) (les **Modalités des Titres 2018**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 18 juillet 2019 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 19-381 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=7606400a-751a-4ca3-b49e-eb9e446304db>) (les **Modalités des Titres 2019**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 17 juillet 2020 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 20-363 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bf9d6df9-352e-44b6-aa79-1b95bda05f84>) (les **Modalités des Titres 2020**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 72 à 372 du prospectus de base du 12 juillet 2021 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 12 juillet 2021 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=77cc02e7-ca6a-4fa7-947e-e1ccbd2f2fc6>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 4 du supplément du 6 avril 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 6 avril 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=296b7fa3-26cd-4f07-bc58-c33585bc906f>), par la page 11 du supplément du 20 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 20 mai 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9a7c75e9-8499-41ab-a310-04237a1e473b>), et par les pages 4 à 7 du supplément du 30 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 30 mai 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=dbf612b5-02e9-4f40-aed0-68cb63aab58>) (les **Modalités des Titres 2021**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 74 à 388 du prospectus de base du 24 juin 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 juin 2022 en langue française

(<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=64fdc71d-29e9-4043-8d76-517c95e02b70>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 et 5 du supplément du 21 décembre 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 21 décembre 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9971b979-5e4f-4a70-899b-fa00f8d8d844>) et par les pages 4 à 15 du supplément du 28 mars 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 28 mars 2023 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9e50db6c-1920-48c1-922e-5d3c3c31d11b>) (les **Modalités des Titres 2022**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 79 à 420 du prospectus de base du 22 juin 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 22 juin 2023 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/a92e39be-b1b4-4cd4-a45d-29a0583996f7/>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 à 6 du supplément du 18 janvier 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 18 janvier 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=567e4b38-f193-46cf-b802-1f3004019fe4>) et par les pages 6 à 8 du supplément du 13 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 13 juin 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6943fc87-2133-429a-b459-10820a2ef121>) (les **Modalités des Titres 2023**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 80 à 475 du prospectus de base du 20 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 20 juin 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/0df6dc10-dec1-4d20-968a-20d42b2c708a>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 5 du supplément du 11 mars 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 11 mars 2025 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6f43f77f-7c43-4234-914b-193d85ad4849>) (les **Modalités des Titres 2024** et ensemble avec les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017, les Modalités des Titres Décembre 2017, les Modalités des Titres 2018, les Modalités des Titres 2019, les Modalités des Titres 2020, les Modalités des Titres 2021, les Modalités des Titres 2022, les Modalités des Titres 2023, les **Précédentes Modalités des Titres**) ; et

- (y) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 477 à 853 du prospectus de base du 20 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 20 juin 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/863805fb-9e23-4de6-87b3-933f620c5b98>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 10 du supplément du 13 janvier 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 13 janvier 2025 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/863805fb-9e23-4de6-87b3-933f620c5b98>) et la page 6 du supplément du 11 mars 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 11 mars 2025 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6f43f77f-7c43-4234-914b-193d85ad4849>)."

- 1.2** la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Document d'Enregistrement 2025**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page
Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2025	Partie B – Modification de la section "Description de Morgan Stanley Europe SE"	6

- 1.3** la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2025**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
------------------------	---	----------------

Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2026¹	(1)	Résultats d'exploitation et situation financière	3
	(2)	Etats financiers et notes y afférentes	3 (Item 9.01)
	(3)	Communiqué de presse de Morgan Stanley en date du 15 janvier 2026, contenant les informations financières pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2025	5 - 15 (Exhibit 99.1)
	(4)	Complément d'information financière de Morgan Stanley pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2025	16 - 33 (Exhibit 99.2)

- 1.4** toute partie d'un document auquel il est fait référence dans le présent Sixième Supplément qui n'est pas incorporée par référence est soit réputée non pertinente pour un investisseur, soit couverte par ailleurs dans le Sixième Supplément.

Les documents et/ou informations indiqués dans la table de correspondance ci-dessous ne sont expressément pas incorporés par référence dans le présent Sixième Supplément :

Documents incorporés par référence	Informations non incorporées par référence	Pages
Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2025	Partie A – Informations incorporées par référence	5
Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2026¹	Réglementation "Fair Disclosure"	3 (Item 7.01)
	Présentation de Morgan Stanley en date du 15 janvier 2026	34 - 55

¹ Les références aux pages renvoient à la numérotation des pages du document PDF.

2. MODIFICATIONS DE LA SECTION MODELE DE CONDITIONS DEFINITIVES

Les deuxième et troisième paragraphes de l'item 12 intitulé "Détails sur les administrateurs des indices de référence et l'enregistrement en vertu du Règlement sur les indices de référence :" de la "partie B – Autres informations" de la section intitulée "***Modèle de conditions définitives***" en pages 667 et 668 du Prospectus de Base sont modifiés par la suppression des mots "à la Date d'Emission" et sont remplacés par les mots "à la date des présentes Conditions Définitives".

3. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS

La section "***Description des Emetteurs***" en page 715 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Pour une description de chaque Emetteur, se référer au Document d'Enregistrement 2025 tel que complété par le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2025 (voir la section "Documents Incorporés par Référence")."

4. MODIFICATIONS DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES

Les paragraphes 9 et 10 de la sous-section "*Documents Disponibles*" de la section intitulée "***Informations Générales***" en page 724 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

- "9. le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley, la Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2025, le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2025, le Rapport 8-K de Morgan Stanley de juillet 2025, le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2025 et le Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2026 ;
- 10. le Document d'Enregistrement 2025 et le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2025 ;"